

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'accès à l'assainissement demeure un enjeu vital pour des millions de personnes. En 2017, 32% de la population mondiale n'avait même pas accès à un service élémentaire d'assainissement (2.4 milliard) et 1.2 milliard d'entre eux vivaient dans les contextes fragiles ou extrêmement fragiles¹.

Depuis 2010, on assiste à une montée dramatique des conflits violents et à une complexification des situations de fragilité, avec des risques d'instabilité aggravés par de multiples facteurs mondiaux : changement climatique, hausse des inégalités, évolutions démographiques, ... Selon, l'OCDE, la population mondiale vivant dans un contexte fragile passera de 18% en 2016 à 20% en 2030 et 25% en 2050².

Cela signifie que la collaboration entre les acteurs œuvrant dans l'humanitaire et le développement revêt une importance cruciale pour apporter une aide dans les environnements difficiles et espérer atteindre l'objectif 6 de développement durable d'ici 2030. L'aide humanitaire tente d'adopter une approche plus pragmatique, en apportant des solutions structurantes et définie avec les populations. Alors que les acteurs du développement cherchent à s'adapter à l'écosystème humanitaire pour faire face aux vulnérabilités, gérer les risques et construire la résilience. Le SIAAP souhaite soutenir la mise en œuvre de ce lien humanitaire-développement et contribuer au développement d'un écosystème humanitaire plus inclusif et plus efficace dans le secteur de l'assainissement.

C'est l'objet du présent appel à projets d'offrir un financement flexible et pluriannuel pour accompagner la mise en œuvre d'un projet d'assainissement robuste et multi-acteurs dans un contexte fragile.

PRINCIPE D'INTERVENTION

Il pourra être porté par Un maître d'ouvrage de système d'assainissement (ONG; entreprise sociale, ...)

Le projet présenté concernera la mise en œuvre d'un projet favorisant l'accès à des services d'assainissement élémentaires ou gérés en toute sécurité.

L'objectif est d'offrir une solution d'assainissement:

- adaptée au contexte (technologie adaptée, compétence locale pour la maintenance, répondant aux besoins formulés par les populations bénéficiaires)
- avec un impact environnemental modéré
- respectueuse des standards et réglementations nationales

CRITERES D'ELIGIBILITE

Indispensables:

- le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projets et respecter les principes d'intervention mentionnés ci-dessus
- le projet doit montrer une approche multi-acteurs:
 - en partenariat avec L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
 - en collaboration avec une organisation locale (ONG, gouvernement local, ...)

¹ Using [JMP Household data 2017](#) in fragile countries according to [OECD classification](#)

² [OECD, States of Fragility, 2018](#)

Appel à projet SIAAP 2020
Projet d'assainissement en zones de crises et fragilités

- Être mis en œuvre en Guinée, Mauritanie, Mali ou Sénégal
- Reposer sur une "étude de faisabilité"³ (peut avoir été menée en dehors du projet)
- Comporter une évaluation d'impact (avec des indicateurs d'impacts) à rendre au plus tard au premier trimestre 2023.
- Les activités du projet démarrées avant le dépôt de dossier ne sont pas éligibles.

Souhaitable:

- Multi-acteurs: Idéalement soutenu par un institut de recherche ou une université (eg. étude préliminaire ou MEAL) et porté par plusieurs acteurs français.
- Le projet participe à la mise en œuvre du nexus URD (ex. durabilité, contingence, ...)

OBJET ET TYPE D' ACTIONS ÉLIGIBLES ET ATTENDUS

Le projet peut constituer un nouveau volet complémentaire d'un projet existant.

Les projets peuvent comporter :

- la réalisation d'une étude de faisabilité ou de diagnostic pour un projet d'assainissement innovant et d'envergure.
- la remise en fonctionnement d'installations préexistantes.
- la mise en œuvre de nouvelles installations
- des actions de renforcement des capacités de partenaires locaux (ONG locale, privé local, institutions publiques ...)
- des actions de communication ou de sensibilisation

MODALITÉS FINANCIÈRES DE L'APPEL À PROJETS

Une enveloppe financière globale de 450 000 € sur 3 ans est mobilisée pour cet appel à projets, à raison d'environ 150 000 euros / an pour 2020, 2021, 2022.

Le projet peut se faire en co-financement.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La proposition (environ 5 pages) devra détailler :

- le type d'activités
- le territoire concerné
- la justification du choix du projet (notamment les enjeux liés à l'assainissement, les populations ciblées, les objectifs recherchés)
- la présentation des organisations/acteurs, leur rôle et leur niveau d'implication dans le projet
- le contenu du diagnostic type y compris comment le projet prévoit de respecter les principes d'intervention (contextualisation, potentiel de durabilité/répliquabilité, tentative de modération de l'impact du projet sur le milieu naturel, respect des réglementations)
- la description pratique du projet (nature des activités, planning et plan de financement) - avec précision sur les principaux résultats pouvant être attendus d'ici mars 2021 pour présentation au Forum Mondial de l'Eau à Dakar.

³ Sauf pour les projets d'étude de faisabilité ou de diagnostic

Appel à projet SIAAP 2020
Projet d'assainissement en zones de crises et fragilités

- Une brève présentation de l'étude d'impact qui sera menée (les indicateurs permettant d'évaluer l'impact et la pertinence du projet proposé).
- Une description des activités de communication envisagée avec le SIAAP et le Partenariat Français pour l'Eau en charge du suivi et de la dissémination du projet et de ses progrès (eg. Un email tous les 4 mois pour faire état des progrès sur les activités/timeline + quelques photos).

CRITÈRES DE PRIORISATION DES DOSSIERS

Les critères de priorité liés à la nature des actions réalisées permettant de classer les propositions et de sélectionner les dossiers compatibles avec l'enveloppe financière disponible sont les suivants :

- Le respect des critères d'éligibilité
- La volonté de répondre aux principes d'intervention
- La clarté du dossier de candidature

MODALITES DE CANDIDATURE

L'appel à projets est organisé en 3 étapes :

- Date de lancement de l'appel à projets : 09 mars 2020 - Date limite de réception des candidatures: 11 mai 2020
- Questions aux déposataires si besoin:11-14 mai 2020
- Sélection des projets par le Comité de Sélection (OMVS, SIAAP, PFE) : 15 mai 2020

CONTACTS POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Elisa Dehove: Elisa.dehove@partenrair-francais-eau.fr

Tristan Milot : Tristan.MILOT@siaap.fr